



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24064234

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

09 AVR. 2024

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0843 115 684**

Nom

(en entier) : **CENEXI - LABORATOIRES THISSEN**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de la Papyrée 2-4-6, 1420 Braine-l'Alleud**

Objet de l'acte : Démissions - nomination

Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique du 2 avril 2024 :

"

1. Changement de représentant permanent de l'administrateur unique

(...) l'Actionnaire Unique (...) prend acte de la décision de Monsieur James MCPHERSON de démissionner de son mandat de représentant permanent de PHIXEN et ce avec effet au 27 février 2024.

Par conséquent, l'Actionnaire Unique désigne Monsieur Alain Kirchmeyer, domicilié en France à 78110 Le Vésinet, 3B route du Grand Lac en qualité de nouveau représentant permanent de PHIXEN dans le cadre de son mandat d'administrateur unique de la Société, et ce avec effet au 27 février 2024.

2. Pouvoirs

L'Actionnaire Unique décide de donner mandat à Me Grégory de Sauvage, Me Charles Haverbeke, Me Léopold Van den Abeele et/ou tout autre avocat du cabinet CMS DeBacker dont les bureaux sont situés à 1170 Bruxelles, 178 Chaussée de la Hulpe, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins de signer et compléter tout document et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en oeuvre des résolutions adoptées ci-dessus et leur publication aux Annexes du Moniteur Belge, ainsi que pour procéder aux modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des autres autorités publiques. A cette fin, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

"

Extrait des décisions écrites de l'administrateur unique du 2 avril 2024 :

"

1. Démission du délégué à la gestion journalière

L'administrateur unique prend acte de la démission de la société à responsabilité limitée Synermind, représentée de manière permanente par Monsieur Christophe Allard, de son mandat de délégué à la gestion journalière de la Société, ceci avec effet à compter du 1^{er} novembre 2023. (...)

2. Pouvoirs

L'administrateur unique décide de donner mandat à Me Grégory de Sauvage, Me Aurore De Plaen, Me Charles Haverbeke, Me Léopold Van den Abeele et/ou tout autre avocat du cabinet CMS DeBacker dont les bureaux sont situés à 1170 Bruxelles, 178 Chaussée de la Hulpe, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins de signer et compléter tout document et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en oeuvre des résolutions adoptées ci-dessus et leur publication aux Annexes du Moniteur belge, ainsi que pour procéder aux modifications auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et des autres autorités publiques. A cette fin, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

"

Extrait des décisions écrites de l'administrateur unique du 4 avril 2024 :

"

1. Nomination d'un nouveau délégué à la gestion journalière

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/04/2024 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

En application de l'article 15 des statuts de la Société, l'administrateur unique décide de nommer Madame Églantine Vizu, domiciliée à 1040 Bruxelles, rue des Pères Blancs 11, en qualité de déléguée à la gestion journalière de la Société et ce, avec effet immédiat.

(...)

2. Pouvoirs

L'administrateur unique décide de donner mandat à Me Grégory de Sauvage, Me Aurore De Plaen, Me Charles Haverbeke, Me Léopold Van den Abeele et/ou tout autre avocat du cabinet CMS DeBacker dont les bureaux sont situés à 1170 Bruxelles, 178 Chaussée de la Hulpe, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins de signer et compléter tout document et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en œuvre des résolutions adoptées ci-dessus et leur publication aux Annexes du Moniteur belge, ainsi que pour procéder aux modifications auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et des autres autorités publiques. A cette fin, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

"

Charles Haverbeke
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/04/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).